



**Contrat initiative emploi jeunes
→ Reste à charge¹
hors cotisations patronales**

Avec le Contrat initiative emploi (CIE),
faites découvrir vos métiers et permettez
à un jeune² de développer ses compétences.



Pour plus d'informations,
contactez votre conseiller au 39 95
(Service gratuit + prix appel)

Pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI¹

Vous percevrez au total :

3072€

Pour un contrat à 30h au SMIC

Le salaire brut mensuel est de 1498€

votre reste à charge mensuel sera de :



Pour un contrat à 35h au SMIC

Le salaire brut mensuel est de 1747€

votre reste à charge mensuel sera de :



¹ L'aide, dont la prise en charge est plafonnée à 30h, est cumulable avec l'exonération bas salaires.

² Jeune âgé de moins de 26 ans ou moins de 31 ans si présentant un handicap.

**#TousMobilisés
#1jeune1solution**